



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
Mairie

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2016

**Présents:** Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Myriam BOURNAZEL, Jean-Pascal MERCIER, Julie BARRAL, Denise PEIGNAUD, Michel MAGNE, Clément THERY, Frédéric PONS, Michèle CAUMES

**Excusés:** Hélène NANCIU

**Absents:**

**Représentés:**

**Secrétaire de séance:** Julie BARRAL

### **Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ( DE\_2016\_21BIS)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 qui confie au département la charge de réaliser un Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La Commune dispose de nombreux chemins ruraux et 3 d'entre eux sont déjà classés au PDIPR (balisés et entretenus par le Conseil Départemental de l'Hérault).

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de l'Hérault et la Communauté de Communes Lodévois et Larzac demandent à la Commune de délibérer pour inscrire d'autres chemins ruraux.

Volonté de la Commune de ré-ouvrir ces chemins communaux dans le but de développer les activités de randonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 9 - ABSTENTION : 1 (Michel MAGNE)**

Liste des Chemins Ruraux utilisés partiellement ou en totalité

<b>Nature juridique</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Classement PDIPR</b>
Chemin rural N°4	ancien chemin de la Vernède à Soulagets	
Chemin rural N°6	du Viala aux baumes (puit de Claverolles)	
Chemin rural n°10	de Soulagets aux Besses	
Chemin rural n°11	de Lodève aux besses (GR, GRP-TLM)	
Chemin rural n°13	du viala à St Maurice	déjà fait
Chemin rural n°14	de Vissec à St Maurice	déjà fait
Chemin rural n°19	de la Prunarède au dolmen	déjà fait
Chemin rural n°38	des Huttes au Mas de Gay	
Chemin rural	de la Clastre au Mas de Gay	
Chemin rural	ancien chemin de St Michel au Viala	

**Transfert de l'exercice de la compétence "maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides à Hérault Energies ( DE\_2016\_22BIS \_B)**

La commune envisage l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Le coût de cette installation serait environ de 2.240€ HT, et à partir de 2019, le coût de fonctionnement s'élèverait à 300€ HT par an.

Le conseil municipal doit délibérer sur le transfert de la compétence « *IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » à Hérault Energies pour la mise en place du service. Ce transfert s'effectuera sous forme d'une convention.

**Voté à l'unanimité**

**Restauration de l'Eglise de Madières - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault ( DE\_2016\_23BIS)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de restauration de l'Église de Madières.

La première tranche concernant les travaux extérieurs s'élève à **116.100€ HT soit 138.855.60€ TTC**.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des travaux de mise hors d'eau de la toiture sont à faire effectuer en urgence. Il propose de les planifier au mois de septembre, afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention de la Région déjà notifiée.

Ces travaux seront effectués suivant l'étude et le diagnostic réalisés par l'architecte mandaté par la Communauté des Communes du Lodévois et Larzac.

Le montant du devis est de **22.609.18€ HT soit 24.870.09€ TTC**.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

**Voté à l'unanimité**

**Restauration de l'Eglise de Madières - Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ( DE\_2016\_24BIS)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter également une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour effectuer les travaux extérieurs de l'église de Madières qui s'élèvent à **116.100€ HT soit 138.855.60€ TTC**.

**Voté à l'unanimité**

D'autres demandes de subventions seront faites pour les travaux des églises de la Clastre, Navacelles et le Coulet.

**D.I.A. :**

Parcelle AE167 Soulagets - Vente Mme&M. GIL

**A l'unanimité, la Commune n'exercera pas son droit de préemption.**

Parcelles AD72-AD76-AD77-AD78-AD79 Les Besses-Vente GIPOULOU A/Cts  
MAGNE-HERRERO-TARRIT-BALLOT

Monsieur MAGNE ne participe pas au vote.

**Vote : POUR : 8 - ABSTENTION : 1 (Clément THERY)**

**QUESTIONS DIVERSES :**

-Chantier de nettoyage à l'église de la Clastre : jeudi 30 juin et samedi 16 juillet 2016.

- Fête votive 2016: vendredi 5août - Spectacle de Daniel Villanova.

- Problème de stationnement sur la place du village : un travail de réflexion va être mené.

Le Maire  
Roland BOISSIERE